

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est donné, par le soussigné, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2025, sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure visant à réduire la marge latérale droite à 0.6m, soit 5.4m plus près de la ligne latérale droite de 6m prescrite au règlement pour la zone V-2, pour la propriété sise sur le lot 6 480 508, 102 rue des Érables

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande en communiquant avec la directrice du service d'urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 13 janvier 2025.

DONNÉ À EASTMAN, ce 19 décembre 2024



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier